

Prie le Secrétaire exécutif de renforcer le Centre régional des projections et de la programmation économiques créé au secrétariat, de manière à lui permettre de passer constamment en revue les secteurs et domaines où une coordination plus poussée des plans de développement, à l'échelon régional ou sous-régional, peut offrir des avantages mutuels grâce au développement accéléré des pays intéressés;

Invite les gouvernements des États membres de la région à prêter tout leur concours au Centre régional;

Prie en outre le Secrétaire exécutif de réunir un groupe de travail composé d'experts de la planification qui explorerait les moyens concrets de permettre aux planificateurs du développement de chaque pays de tenir pleinement compte des plans des autres pays, de manière à tirer parti de cette coopération.

321ème séance,
22 mars 1965.

57 (XXI). Ressources destinées à l'assistance technique,
coordination de ces ressources et domaines de
développement 26/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant que l'assistance technique joue un rôle de plus en plus important en ce qui concerne les objectifs de la Décennie du développement et les besoins généraux de la croissance économique,

Constatant les tendances et facteurs qui influent actuellement sur les opérations d'assistance technique, à savoir notamment:

i) Depuis quelques années, la part de la région dans les ressources allouées au titre du Programme élargi et du programme ordinaire des Nations Unies baisse régulièrement,

ii) Les allocations pour projets régionaux faites dans le cadre du Programme élargi demeurent inférieures au plafond de 15 pour 100 du total des allocations faites au titre de ce programme, chiffre fixé par le Conseil économique et social dans sa résolution 854 (XXXII),

iii) L'assistance technique joue un rôle important dans les études de pré-investissement ou dans la détermination des domaines susceptibles de développement, aux fins de financement par le Fonds spécial,

26/ Voir par. 473 ci-dessus.

iv) Les organismes nationaux de coordination contribuent fortement à améliorer l'organisation, l'utilisation et l'exécution des activités d'assistance technique de manière à répondre aux besoins de la planification nationale et de la programmation des projets,

v) La planification de l'économie, de l'industrie et des communications, les enquêtes sur les investissements, les études relatives aux zones industrielles aménagées et aux ensembles industriels, les analyses de gestion et de prix de revient, l'établissement et l'évaluation des projets, ainsi que l'exécution et l'exploitation de divers projets et programmes d'après la méthode du travail d'équipe jouent un rôle important dans les activités relatives aux projets nationaux,

vi) La planification et l'établissement des projets, les programmes ayant pour objet de trouver des solutions pratiques, les programmes relatifs à l'harmonisation régionale des plans, la libération des échanges, le projet de Banque asiatique de développement, le Centre régional des projections et de la programmation économiques, le Centre de promotion de l'industrie et la Grande Route d'Asie ont une place importante dans les activités régionales,

1. Engage les autorités compétentes à augmenter l'assistance fournie au titre du Programme élargi et du programme ordinaire, de manière qu'elle réponde aux besoins croissants des pays et des projets régionaux, compte tenu des objectifs de développement à court terme et à long terme;

2. Appelle leur attention sur la nécessité d'accroître l'allocation du Fonds spécial à la région et d'étendre les activités d'assistance technique qui doivent aboutir à des projets du Fonds spécial;

3. Recommande fortement aux pays de renforcer leurs comités ou bureaux nationaux, de niveau élevé, chargés de coordonner tous les programmes d'assistance technique, ou d'en créer le cas échéant;

4. Prie le Secrétaire exécutif, agissant en consultation et en coordination avec la DOAT et le Fonds spécial, ainsi qu'avec les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique et les directeurs du Fonds spécial dans les divers pays,

a) D'encourager et d'aider chacun des pays membres à faire une enquête pour déterminer ses besoins globaux d'assistance technique et d'en incorporer les résultats dans son programme d'assistance technique coordonné avec son plan national de développement,

b) D'aider de plus en plus à promouvoir les projets d'assistance technique à l'échelon national concernant l'inventaire et l'étude des ressources et l'aide opérationnelle connexe,

c) De suivre les progrès de la coopération régionale, de renforcer les activités, projets et centres régionaux du secrétariat dans des domaines précis, et en particulier de continuer à orienter les activités ordinaires et le programme de travail du secrétariat, y compris l'utilisation de conseillers régionaux et l'établissement d'un système de monographies, de manière à mieux répondre aux besoins de la programmation et des opérations relevant de l'assistance technique et du Fonds spécial,

d) De réunir, avec le concours de la Direction des opérations d'assistance technique et du secrétariat du Bureau de l'assistance technique, un cycle d'étude ou un groupe de travail sur la coordination nationale des activités d'assistance technique et des activités connexes, en vue de favoriser des échanges efficaces de données d'expérience et d'idées pouvant aboutir à la création, dans les pays de la région de la CIMAEO, d'un mécanisme et de procédures de coordination bien définis.

330ème séance,
29 mars 1965.

58 (XXI). Développement et promotion de l'industrie^{27/}

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant que la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie, tenue à Manille en 1963, a insisté sur la nécessité d'une action coordonnée en vue de préparer et d'exécuter, sur une base régionale et sous-régionale, des projets convenus dans le domaine de l'industrie et dans des domaines connexes, et notamment des entreprises communes,

Notant la création, au secrétariat, du Centre régional de promotion et de planification de l'industrie, chargé d'étudier ces questions d'une façon continue et systématique,

Notant en outre que le Secrétaire exécutif a convoqué une série de groupes d'experts chargés d'examiner certaines questions comme la création d'une Banque asiatique de développement et les possibilités d'entreprises communes dans les domaines de la sidérurgie et de l'industrie du gaz naturel, et que la première série des Pourparlers sur la promotion industrielle a eu lieu pendant la dix-septième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, en février 1965,

27/ Voir par. 405 ci-dessus.